

# Contrôleur Technique Automobile

## Titre professionnel

### Objectif

Préparer le Titre Professionnel de Contrôleur Technique Automobile (Arrêté du 2 mars 2017 modifiant l'arrêté du 18 juin 1991 relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes), permettant d'obtenir l'agrément par le Préfet du Département d'exercer la fonction de Contrôleur Technique Automobile

### Contenu

- Effectuer les visites techniques de contrôle des véhicules légers, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur :
  - Prise en charge du véhicule et identification dans le cadre de la réglementation du contrôle technique automobile
  - Contrôle des organes mécaniques et de leur fonctionnement
  - Contrôle à l'aide du banc de mesure des organes de liaison au sol et de freinage
  - Contrôle des équipements de visibilité et d'éclairage des véhicules, des structures de la carrosserie et des équipements
- Réaliser les opérations de la gestion administrative du contrôle technique des véhicules légers, dans le cadre de la réglementation et de l'assurance qualité :
  - Exploiter un logiciel de contrôle technique et réaliser les mises à jour
  - Archiver les documents administratifs dans la bibliothèque du centre
  - Se tenir informé des évolutions réglementaires du CTA
  - Appliquer les procédures d'assurance qualité
  - Rédiger des rapports de contrôle, les communiquer et les commenter au client

#### ■ Durée

440 heures

#### ■ Public

Demandeur d'emploi

#### ■ Pré-requis

Le candidat justifie d'une des qualifications visées ci-dessous :

- Un diplôme de niveau IV du ministère de l'éducation nationale (bac pro option «voitures particuliers» ou bac pro option «véhicules industriels» ou «véhicules de transport routier») ou un diplôme équivalent au regard du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- Un diplôme de niveau III du ministère de l'éducation nationale (diplôme d'expert en automobile ou BTS après-vente automobile option «voitures particuliers» ou «véhicules industriels») ou un diplôme équivalent au regard du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- Aucune condamnation ne doit figurer au casier judiciaire (bulletin n°2)

#### ■ Lieu

GRETA Poitou-Charentes  
Agence de Poitiers

#### ■ Validation

Titre professionnel de Contrôleur technique automobile

#### ■ Dates

Nous contacter

#### ■ Tarif

Formation financée par :



Pour toute information complémentaire :

05 49 88 22 66

commercial.greta.agence-poitiers@ac-poitiers.fr

www.greta-poitou-charentes.fr